

septembre 1998

LES ORDURES MENAGERES  
(écologie pratique)

**S**elon les estimations fournies au percepteur par le SIRMOTOM (Syndicat intercommunal de la région de Montereau pour le traitement des ordures ménagères), chacun des habitants de LA TOMBE jette à la poubelle, chaque jour, 1,200 kilo de déchets, soient 438 kilos par an.

Ce chiffre est une moyenne statistique. En réalité, certains d'entre nous jettent moins que d'autres. Les bons jardiniers, par exemple, savent que les épluchures de légumes, les feuilles mortes, les tontes de gazon et les tailles de haies peuvent être utilisées sous forme de compost, engrais naturel tout à fait bénéfique.



Sans doute, beaucoup de gens l'ignorent-ils! Car, à certaines époques de l'année, les déchets organiques représentent jusqu'à 30% du contenu des poubelles et étouffent les incinérateurs.

Si l'on voulait bien considérer, pour chaque individu, le coût annuel de la collecte des ordures ménagères (lequel est passé de 74,46 francs en 1991 à 162,06 francs en 1993, puis à 245,28 francs en 1998), on admettrait sans peine que la solution "écologique" du compostage est aussi une solution "économique".

Plutôt que de confier nos déchets verts à la collectivité, nous ferions mieux de nous en occuper nous-mêmes... au jardin!

G. de S.

LA SAISON DU PERCEPTEUR:



TPNS

Pour  
ceux et celles  
qui l'auraient manquée,  
la feuille du mois d'août  
est jointe à celle-ci.

LA PISTE CYCLABLE (suite)  
voir au verso →

**M**onsieur le Préfet a dressé la liste des espèces, qu'il juge nuisibles. Aussi l'un de mes voisins se croit-il autorisé, lorsqu'un vol de corneilles vient à passer au-dessus de nos toits, à saisir son fusil et à tirer en l'air. Le brave homme ne fait guère de victimes. Mais il arrose mon potager de plombs de chasse... Ce qu'il semble ignorer.

Depuis lors, un autre voisin m'a mis sous les yeux une page de son magazine préféré (Le Chasseur français/août 98). Il y est question de la portée des projectiles. L'auteur explique que la grenaille, qui retombe en pluie, peut blesser (surtout les yeux) à une distance qui varie en fonction du diamètre des grains, soit: 100 mètres pour le minuscule 9, 150 mètres pour le très usuel 6 et 250 mètres pour le 2. En conséquence, il est recommandé de respecter quelques règles de sécurité.

Il faut savoir, en effet, que nous sommes l'environnement de nos voisins. Or nous pouvons les gêner (ou pire), sans nous en rendre compte. Il importe donc de leur permettre de nous le dire, sans nous fâcher.

J.-C. LEGRAND



LA PISTE CYCLABLE  
(suite)

Dans sa séance du 4 septembre dernier - suite à nos courriers du 15 décembre 1997 et du 14 juillet 1998 - le conseil municipal de LA TOMBE a bien voulu prendre en considération les résultats de notre enquête sur la possibilité d'aménager une piste cyclable entre LA TOMBE et MAROLLES. Les conseillers ont exprimé, ce soir-là, leurs questions et leurs objections, mais aucune décision n'a été prise.

Les représentants du CEREC, présents à cette réunion, ont demandé à être informés par écrit de la position qu'adoptera le conseil municipal de LA TOMBE.

Depuis déjà plusieurs mois - rappelons-le - Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement, Monsieur le Maire de MAROLLES et Monsieur le Directeur de la Voirie Départementale nous ont communiqué par écrit leur avis favorable.

Sono-pimes!

Sans ton perce-oreilles  
individuel,  
ami, qu'entends-tu?

Les clameurs du stade  
télévisuel  
ou la pétzrade  
de fous mégaphones?  
Ami, qu'entends-tu,  
sans ton téléphone?

Le fracas des armes  
de ligues sectaires?  
Le signal d'alarme  
des propriétaires?  
Ami, qu'entends-tu,  
de bouche à oreille?

Ôte ton casque virtuel!  
Réponds enfin à ma question:  
le grillon,  
a-t-il chanté  
cet été?

le petit poète